

- [Accueil](#) >
- [Actualités](#) >
- [Archives 2023](#) >
- Carrefour France surprend avec une assurance "garantie po...

Carrefour France surprend avec une assurance "garantie pouvoir d'achat"

Catégorie

Actualité

Publication

11/12/2023

Carrefour France surprend avec une assurance "garantie pouvoir d'achat"

Le groupe Carrefour a lancé cette semaine en France une ‘garantie pouvoir d’achat’, en partenariat avec l’assureur CNP Assurances. Le nouveau produit doit permettre aux clients de continuer à faire leurs courses même en cas de baisse ou de perte de revenu.

Depuis lundi, Carrefour France, via ses filiales spécialisées Carrefour Banque & Assurance et Lybernet, propose à ses clients plusieurs formules d’assurance pour les aider à faire face à leurs « dépenses contraintes » en cas de perte soudaine de pouvoir d’achat. « Face à la flambée des prix de l’alimentation et des produits de première nécessité, de plus en plus de Français éprouvent des difficultés à payer leurs factures, notamment en cas d’imprévus entraînant une perte ou une baisse de leur revenu : maladie, hospitalisation, perte d’emploi, perte d’autonomie... », peut-on en effet lire dans un communiqué publié par CNP Assurances, partenaire de l’enseigne dans ce nouveau (et quelque peu surprenant) projet. « C’est un type de garantie qui rentre dans la catégorie des assurances affinitaires, dans le même esprit que ce que nous faisons en assurance emprunteur », a par ailleurs précisé Thomas Chardonnel, directeur des partenariats France de l’assureur, au quotidien le Parisien.

Quatre formules

Cette ‘garantie pouvoir d’achat’ se décline en quatre formules. Deux sont baptisées « Courses Protect’ » et permettent, pour 2,90 ou 3,90 euros mensuels, de continuer à faire ses courses chez Carrefour avec un bon

d'achat allant de 75 à 150 euros par mois en cas d'incapacité de travail ou de perte d'emploi. Une indemnisation de 500 euros en cas d'invalidité lourde ou de perte d'autonomie est également prévue. Les deux autres formules « Budget Protect' » coûtent 5,90 ou 8,90 euros par mois et offrent des indemnisations plus élevées. De 300 à 500 euros mensuels en cas d'incapacité ou de perte d'emploi, ainsi qu'une indemnisation de 1.000 euros en cas d'invalidité lourde ou de perte d'autonomie pour faire ses courses et régler ses dépenses en cas de difficultés impactant le revenu du foyer. De plus, un « booster inflation » ajuste à la hausse le montant des bons d'achats et des indemnisations (jusqu'à maximum 10%) si l'inflation progresse entre l'année de la souscription et celle de la survenue du coup dur. Le produit d'assurance est ouvert à tous les clients de Carrefour et peut être souscrit dans les agences Carrefour Banque & Assurance. Dans le courant du premier trimestre 2024, il sera également possible d'y souscrire en ligne.

Du côté de Carrefour Belgique, il nous revient qu'un déploiement de la 'garantie pouvoir d'achat' dans notre pays n'est pour le moment « pas d'actualité ». Une position qui pourrait toutefois vraisemblablement évoluer en cas de succès chez nos voisins. Fin 2021, le géant français de la distribution avait par exemple décidé d'étendre chez nous [son offre en matière de réservation de voyages](#). En outre, Carrefour proposait déjà avant cela des solutions en matière de téléphonie mobile, de cartes de paiement, de prêts ou encore d'impression de photos en Belgique.

[Retour aux actualités](#)